

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Numéro d'automne 2006

Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : (506) 444-3001

Courriel : pcsdp@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/0048

This newsletter is available in English!

Table des matières

Mot de la présidente	1
Entrevue avec la présidente du Conseil du Premier ministre, Laura Peters	1
Mot du directeur général	3
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées du N.-B. 2006.....	4
Bibliothèque du Conseil du Premier ministre	4
Améliorations au Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au N.-B. de 2006	5
Annnonce du premier ministre pour l'indemnisation des personnes ayant contracté l'hépatite C avant 1986 et après 1990	6
Remise pour le chauffage domestique au N.-B.....	6
Augmentation des amendes pour stationnement dans un espace réservé aux personnes handicapées à Fredericton	7
Nouveau test canadien pour le dépistage du syndrome d'alcoolisation foetale.....	7
Sécurité à vélo	7
Nouveaux projets d'unités de logement abordables au N.-B.....	8
Ouverture du Centre de réadaptation Stan Cassidy.....	8
Rapport d'étape du Plan d'action disponible	8
Programme l'essence des soins d'Irving Oil.....	9
Défenseur du consommateur en matière d'assurances	9
Avis de sécurité important.....	9
Rouler au travail : une expérience révélatrice.....	11
Cas plaidant en faveur de l'accessibilité	13

Mot de la présidente

Nouvelle présidente au Conseil du Premier ministre

Laura Peters de McLeod Hill au N.-B. a été nommée à la présidence du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées pour un mandat de trois ans à compter du 2 mars 2006. Elle remplace l'ancien président, Barry Freeze de Saint John, qui continuera d'être membre du Conseil.

Gary Comeau, directeur général adjoint, a interviewé Laura Peters afin de permettre à nos lecteurs de la connaître un peu mieux.

« Rien d'excellent n'a été accompli sans enthousiasme. » – *Ralph Waldo Emerson*

Entrevue avec la présidente du Conseil du Premier ministre, Laura Peters



1. *À quand remonte votre engagement dans les dossiers liés à la situation des personnes handicapées?*

R. Un organisme m'a contactée au sujet d'une campagne de sensibilisation du public à la perte auditive et à ses effets sur la communication. Puisque j'ai toujours aimé les défis, et que c'était effectivement un défi, j'ai accepté.

2. *Bien que la présidence du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées doive exiger beaucoup de temps, vous avez également un autre emploi à temps plein. Pourriez-vous en parler à nos lecteurs?*

R. Dans mon « autre vie », je suis directrice générale des Services des Sourds et des Malentendants du Sud-Est Inc. Nous fournissons des services et des programmes aux adultes sourds, devenus sourds, malentendants et à leur famille, et nous défendons leurs intérêts.

3. *Comment en êtes-vous venue à jouer un rôle au sein du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées?*

R. Le Cabinet du premier ministre m'a téléphoné et m'a demandé si je serais prête à accepter une nomination au Conseil. Ayant participé à de nombreuses activités du Conseil du Premier ministre, je connaissais son mandat et j'estimais avoir quelque chose à offrir. J'ai donc accepté la nomination.

4. *De quelles réalisations, parmi celles auxquelles vous avez participé au fil des années, êtes-vous le plus fière?*

R. La sensibilisation des secteurs privé et public à l'importance de faire appel à des interprètes gestuels qualifiés plutôt qu'à des « signeurs » est certainement notre réalisation la plus importante jusqu'ici. Il y a aussi nos efforts pour implanter le programme d'alphabétisation à l'intention des sourds au Nouveau-Brunswick. Ce programme est très important puisqu'il permet aux adultes sourds d'accéder aux études postsecondaires.

5. *Quels défis qui demeurent pour les personnes ayant un handicap aimeriez-vous résoudre au cours de votre mandat à la présidence du Conseil?*

R. Un plus grand nombre de logements abordables et accessibles, l'accessibilité du transport (surtout en milieu rural) et, bien entendu, l'inclusion pour tous les élèves du système scolaire, y compris ceux qui ont un handicap.

6. *Qui a été pour vous un modèle ou une source d'inspiration dans votre carrière professionnelle et bénévole au sein de la communauté des personnes handicapées?*

R. Sans doute Anne Smith. Elle a défendu les intérêts des personnes sourdes avec dévouement. Elle n'a jamais raté une occasion de sensibiliser les gens à ce sujet et a eu un réel impact dans la vie des personnes sourdes. Anne est décédée en 1995, mais sa bonté et sa générosité resteront à jamais gravés dans notre mémoire.

7. *Pouvez-vous expliquer les programmes pilotes d'alphabétisation pour personnes sourdes en cours actuellement à Bathurst et à Saint John?*

R. Ces programmes sont conçus spécialement pour enseigner des matières scolaires à des adultes sourds. L'aspect le plus important de ces programmes est qu'ils sont donnés en langage gestuel, ce qui tient compte des aspects culturels particuliers de la surdité, afin de les rendre entièrement accessibles aux participants.

8. *On parle beaucoup d'inclusion scolaire récemment. Pourquoi pensez-vous que l'inclusion scolaire est importante?*

R. Tout le monde – les élèves, les enseignants et les parents – bénéficient de l'inclusion. Tous les élèves ont le droit de penser qu'ils font partie du système d'éducation et de connaître ce sentiment d'appartenance si important à leur succès dans la vie. Apprendre à interagir avec les autres, qu'ils aient un handicap ou non, fait partie du processus pour devenir un adulte mature. L'école est le lieu tout désigné pour apprendre à accepter les personnes ayant des « habiletés différentes ».

9. *Quel aspect de votre travail au sein de la communauté des personnes handicapées préférez-vous?*

R. Le soutien de mes collègues qui travaillent dans des organismes communautaires ou qui font partie du Conseil du Premier ministre. Ils m'inspirent et m'incitent à relever de nouveaux défis et à tenir compte de tous les types de handicaps. Tout le monde fait son possible afin de s'assurer qu'il existe des services et des programmes appropriés pour venir en aide aux personnes handicapées. Bien entendu, c'est également un plaisir de travailler avec les clients.

10. Quels sont vos activités dans vos moments de loisirs en plus de votre travail et de vos activités bénévoles?

R. Je passe du temps avec ma famille et je jardine l'été. Je ne me lasse jamais de ces deux activités.



Mot du directeur général



Comme d'habitude, le Conseil du Premier ministre participe à de nombreuses activités visant à améliorer la situation des personnes handicapées.

Les discussions concernant l'inclusion scolaire dans les écoles publiques qu'a suscitées le Rapport MacKay ont montré qu'on ne saurait tenir l'inclusion scolaire pour acquise. Le Conseil du Premier ministre continuera de participer activement à ce débat et a été invité à siéger au Comité directeur ministériel sur l'inclusion scolaire.

Nous chercherons des façons d'améliorer les moyens de transport abordable et accessible au Nouveau-Brunswick tel que nous l'avons souligné dans notre rapport à ce sujet terminé en octobre 2005.

Nous participons également au groupe d'action interministériel sur l'aptitude à l'emploi des personnes handicapées en travaillant avec des ministères et des intervenants communautaires clés afin d'accroître les possibilités de formation et d'améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées.

En 2006-2007, nous en sommes à la deuxième année des deux projets pilotes dans les régions de Fredericton et d'Edmundston. Ces projets visent à faire l'essai d'un nouveau modèle d'évaluation et de prestation d'un programme de soutien aux adultes handicapés! Nous participerons au processus d'évaluation en vue de déterminer si l'initiative doit être étendue à l'ensemble de la province.

Je rappelle à nos lecteurs qu'ils peuvent trouver des renseignements supplémentaires sur nos activités sur notre site Web à l'adresse suivante : www.gnb.ca/0048 ou dans nos publications telles que le rapport annuel.

Nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui nous ont aidés à faire avancer les dossiers liés à la situation des personnes handicapées. Nous espérons pouvoir compter sur leur soutien continu dans nos efforts pour une plus grande inclusion communautaire des personnes handicapées.

Randy Dickinson, C.M.
Directeur général

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées du N.-B. 2006

Nous sommes fiers d'annoncer que la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées a connu, encore une fois, un franc succès grâce à nos nombreux partenaires. La semaine, dont le thème était l'éducation, avait pour slogan : « L'inclusion scolaire... Apprenons ensemble ».

On comptait parmi les partenaires officiels : le ministère de l'Éducation; l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick et sa contrepartie anglophone, la New Brunswick Teachers' Association; Pfizer Canada; la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du N.-B.; Aliant; Wal-Mart Canada; le gouvernement du Canada, Dystrophie musculaire Canada et la Banque de Scotia.

Des milliers de personnes ont pris part à des concours provinciaux, des activités spéciales, des remises de prix, des campagnes médiatiques et des célébrations locales partout dans la province.

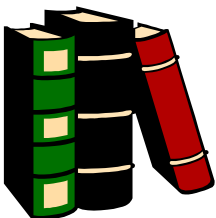
Des prix spéciaux ont été décernés à Sheila Rogers de Bathurst, à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton et à United Parcel Service à Moncton.

Grâce à un projet financé par le gouvernement fédéral, Dystrophie musculaire Canada a pu embaucher plusieurs travailleurs handicapés pour organiser des activités dans le cadre du défi Marche et roule dans plus d'endroits que jamais auparavant.

Les préparatifs pour 2007 sont déjà commencés. Pour obtenir plus de renseignements sur la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, visitez le site Web du Conseil à www.gnb.ca/0048 et cliquez sur le lien de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.



Bibliothèque du Conseil du Premier ministre par Gabrielle Bernard



Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a également une bibliothèque qui a été divisée en trois sections distinctes. Chacune de ces sections fournit de l'information sur de nombreux sujets liés à la situation des personnes handicapées.

La section des Publications est mise à jour régulièrement avec des documents provenant de divers organismes liés à la situation des personnes handicapées. La collection de la bibliothèque principale est pour sa part mise à jour par les documents qu'elle reçoit de diverses sources et par les

acquisitions du Conseil. Ces deux sections sont ouvertes au public et à toute personne désirant effectuer des recherches sur un sujet donné.

La troisième section de la bibliothèque est consacrée à des documents, allant des brochures aux livrets d'information, que le Conseil peut distribuer gratuitement à des parties intéressées. Les organismes qui s'occupent de la situation des personnes handicapées peuvent soumettre de nouveaux documents ou des mises à jour que nous acceptons toujours avec plaisir.

Bien que l'usage des trois sections de notre bibliothèque soit gratuit, le Conseil demande tout de même des frais minimes pour la photocopie que l'on vous expliquera sur place. Il est recommandé de faire un rendez-vous pour se prévaloir des services de n'importe quelle des trois sections de la bibliothèque.

Améliorations au Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au N.-B. de 2006

Depuis 1984, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées produit chaque année un *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au N.-B.* Ce Répertoire regroupe de l'information sur les programmes et les services offerts par le gouvernement et par les groupes communautaires. Le volume d'information du Répertoire n'a cessé d'augmenter au fil des ans et les éditions récentes comptent au-delà de 200 pages.

Le personnel du Conseil du Premier ministre ont convenu que certains changements pourraient être apportés à l'édition 2006 du Répertoire pour en faire un outil plus convivial. On cherchera donc à regrouper certaines entrées pour réduire le dédoublement inutile d'information.

Le changement le plus important pour l'édition de 2006 sera l'ajout d'un index par sujet en plus de l'index alphabétique qui continuera de faire partie du Répertoire. **Les sujets indexés sont les suivants : enfants; counseling; éducation et apprentissage; emplois; financement et aide financière; services de logement et services résidentiels; associations professionnelles; loisirs, sports et vie active; services et équipement de réadaptation; services de relèvement; personnes âgées; groupes de soutien et lignes-info; transports; et une catégorie générale indiquant les groupes offrant divers services liés à la situation des personnes handicapées.**

Nous invitons les groupes et les ministères indiqués dans le Répertoire à nous communiquer leurs réactions éventuelles au nouveau format de l'index.

Devant l'augmentation des frais d'impression et d'expédition, nous souhaitons encourager l'accès électronique à notre Répertoire. Après 2006, nous n'enverrons plus d'exemplaires non sollicités. Les utilisateurs seront encouragés à consulter la version en ligne du Répertoire, qui est toujours la plus à jour. Une version PDF du Répertoire sera également disponible sur le site Web du Conseil et nous pouvons même envoyer un CD du Répertoire par la poste. **Des copies papier seront toujours**

disponibles sur demande pour ceux et celles qui ne peuvent avoir accès aux versions électroniques.

Parmi les ressources du Conseil, le *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* demeure la plus populaire et nous sommes heureux de continuer de l'offrir gratuitement. Le Conseil du Premier ministre offre également les ressources suivantes : *Répertoire des services d'aide financière aux étudiants handicapés au Nouveau-Brunswick*; *Sources d'aide au financement et/ou Programmes de prêt d'équipement de réadaptation à l'intention des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*; *Répertoire des services d'orientation professionnelle et de placement*; *Sources de financement pour rendre un bâtiment accessible*; et *Répertoire des transports pour les personnes handicapées et les aînés au Nouveau-Brunswick*, que l'on peut consulter à partir du site Web du Conseil du Premier ministre à www.gnb.ca/0048.

Annonce du premier ministre pour l'indemnisation des personnes ayant contracté l'hépatite C avant 1986 et après 1990



Le premier ministre Harper a annoncé que le gouvernement fédéral a accepté d'indemniser les victimes de l'hépatite C infectées avant le 1^{er} janvier 1986 et après le 1^{er} juillet 1990. Cette entente étend la couverture auparavant limitée aux victimes infectées entre 1986 et 1990.

Remise pour le chauffage domestique au N.-B.

Les consommateurs pourront réclamer une remise sur leur facture d'électricité et autres combustibles pour le chauffage domestique à compter du 1^{er} juillet 2006. La remise permet aux consommateurs d'économiser la partie provinciale de la TVH, soit huit pour cent. On peut se procurer un formulaire de demande en composant le 1-800-669-7070 ou en se présentant à un bureau de Services N.-B. Vous devez présenter des reçus pour faire une réclamation pour novembre 2006 ou pour avril 2007.



Augmentation des amendes pour stationnement dans un espace réservé aux personnes handicapées à Fredericton



Le Conseil municipal de Fredericton a augmenté le montant de l'amende municipale pour le non-respect des places de stationnement réservées aux personnes handicapées. L'amende est en effet passée de 75 \$ à 125 \$ le 1^{er} mai 2006.

Nous encourageons les autres municipalités à suivre cet exemple. Les amendes peuvent être émises en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, mais elles doivent être émises par des agents de police et non par des agents d'application des arrêtés municipaux.



Nouveau test canadien pour le dépistage du syndrome d'alcoolisation fœtale



Un nouveau test, mis au point par des chercheurs à l'Université de Toronto, fournit aux médecins un nouveau moyen de dépister le syndrome d'alcoolisation fœtale chez les nouveau-nés. Les coûts rattachés au syndrome d'alcoolisation fœtale au Canada sont estimés à 4 milliards de dollars. Les mères qui consomment de l'alcool pendant la grossesse mettent leur bébé à risque de dommages au cerveau, d'anomalies congénitales et d'autres problèmes de développement. Environ un pour cent, ou 4 000 bébés chaque année au Canada, sont affectés par le syndrome d'alcoolisation fœtale.



Sécurité à vélo

La saison du vélo bat son plein. Assurez-vous de connaître et de suivre le code de la route. Portez votre casque, ne roulez pas sur les trottoirs à moins que vous ne marchiez à côté de votre vélo, signalez manuellement avant de tourner, suivez le débit de circulation et respectez les feux de circulation et les passages pour piétons. Les conducteurs de véhicules devraient être prudents et respecter les conducteurs de vélos.

Nous encourageons fortement les agents de police à appliquer les règlements et à adopter une politique de tolérance zéro par rapport au port du casque. Après un accident, il est trop tard pour prévenir une lésion cérébrale ou d'autres conséquences graves, peu importe qui était en faute. La sécurité, la courtoisie et le bon sens sont de mise.

Nouveaux projets d'unités de logement abordables au N.-B.

Un certain nombre de nouvelles unités de logement pour les personnes à faible revenu ont été approuvées cette année dans le cadre de l'entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur le logement abordable. Certains de ces logements sont conçus spécialement pour être accessibles aux personnes handicapées. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre bureau local du ministère des Services familiaux et communautaires et demandez de parler avec quelqu'un des services de logement. Ce ministère a hérité des responsabilités de l'ancienne Société d'habitation du N.-B.



Ouverture du Centre de réadaptation Stan Cassidy

L'ouverture officielle du nouveau Centre de réadaptation Stan Cassidy de 28 millions de dollars a eu lieu à la fin de juin. Le nouveau centre de réadaptation tertiaire provincial est situé à côté de l'hôpital régional de Fredericton, mais continue de desservir la province au complet.



Les professionnels de la réadaptation, les défenseurs des intérêts des personnes handicapées et les familles de ceux et celles qui se prévaudront de ces services étaient heureux que la construction du nouveau Centre soit enfin achevée.

Avec plus d'espace, le Centre sera en mesure d'accroître sa capacité et de réduire les temps d'attente.

Le Conseil du Premier ministre est fier d'avoir participé activement à la promotion de ce projet.

Rapport d'étape du Plan d'action disponible

Le rapport d'étape final sur les recommandations du rapport du Plan d'action *Sensibilisation-action-imputabilité* est maintenant disponible. On peut l'obtenir sur le site Web du Conseil ou en communiquant avec notre bureau pour obtenir une copie papier.



Programme l'essence des soins d'Irving Oil



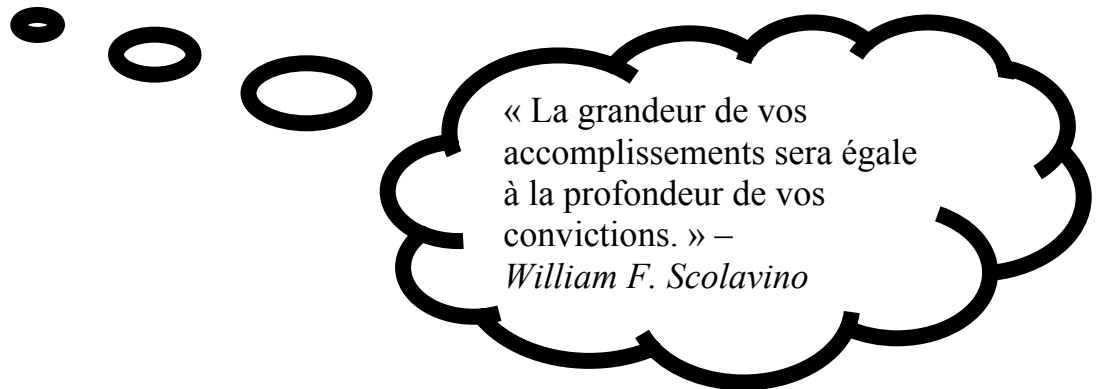
Les familles du Nouveau-Brunswick qui doivent se déplacer pour des traitements pour leurs enfants peuvent être admissibles à une aide financière pour le coût de l'essence pour ces voyages.

Les demandes sont disponibles par l'entremise des services de travail social aux hôpitaux du Canada atlantique qui traitent les enfants ayant des handicaps.

Défenseur du consommateur en matière d'assurances

Le poste de défenseur du consommateur en matière d'assurances a été créé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour que celui-ci soit un « chien de garde » des méthodes des compagnies d'assurance et soit le défenseur des consommateurs.

On peut joindre Ronald Godin, au 1-888-283-5111 ou par courriel à nb@cai-dma.ca.



AVIS DE SÉCURITÉ IMPORANT!



LES RÈGLES DE LA ROUTE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES QUI UTILISENT DES FAUTEUILS ROULANTS, DES FAUTEUILS ROULANTS MOTORISÉS ET DES SCOOTERS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Soyez avisé qu'en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* du Nouveau-Brunswick, les utilisateurs de dispositifs de mobilité comme des fauteuils roulants pour personnes handicapées sont considérés par la loi comme des piétons et sont tenus de suivre les mêmes règles que les autres

piétons. La question a été discutée avec les forces de police, le ministère des Transports et le ministère de la Sécurité publique. Ceux-ci sont d'accord avec notre interprétation.

Le paragraphe 174(1) de la *Loi* précise également : « Aux endroits où il y a un trottoir, il est interdit aux piétons de se déplacer le long d'une chaussée adjacente ou sur cette chaussée. »

Le paragraphe 174(2) précise également : « Aux endroits où il n'y a pas de trottoir, les piétons qui se déplacent le long d'une route ou sur une route doivent, lorsque c'est possible, se déplacer uniquement à l'extrême gauche de la chaussée ou de son accotement sans être plus de deux côtes à côte, en faisant face à la circulation qui peut venir en sens inverse, et ils doivent se ranger à gauche pour laisser passer les véhicules qui approchent sur la chaussée. »

Il a été constaté que certains utilisateurs de fauteuils roulants, de fauteuils roulants motorisés et de scooters conduisent leurs dispositifs de mobilité en suivant les règles pour les bicyclettes le long des voies de circulation, se déplaçant illégalement dans la même direction que la circulation automobile. D'autres ont été vus se déplaçant illégalement dans la voie de circulation elle-même comme s'ils étaient au volant d'une automobile ou d'un autre véhicule à moteur immatriculé. **Cette pratique doit cesser avant que quelqu'un se fasse tuer ou subisse des blessures graves, ce qui est déjà arrivé.**

Il y a des avantages du point de vue juridique à être considéré comme piéton. La plupart des personnes handicapées préfèrent se déplacer sur les trottoirs. C'est plus sécuritaire lorsque les trottoirs ne présentent pas d'obstacles et sont munis de bordures abaissées. Autrement, vous devriez vous déplacer à l'extrême gauche de la chaussée en faisant face à la circulation venant en sens inverse afin de mieux voir et de mieux vous faire voir et d'éviter de vous faire heurter par les automobiles. Vous pouvez traverser les rues aux passages pour piétons, et les conducteurs doivent céder la priorité aux piétons. En tant que piéton, vous n'avez pas besoin d'avoir un permis ou une assurance ni de soumettre votre dispositif de mobilité à une

inspection de sécurité annuelle comme doivent le faire les conducteurs de véhicules à moteur ordinaires. Les cyclistes doivent porter un casque et leur bicyclette doit être munie de réflecteurs et d'un phare afin qu'ils soient visibles à certaines distances minimales le soir.

Les fauteuils roulants, les fauteuils roulants motorisés et les scooters ne sont pas tous munis de réflecteurs, de phares ou de clignotants mais il est interdit, même à ceux qui en sont munis, de se déplacer dans la voie de circulation comme s'ils étaient des véhicules à moteur.

Les contrevenants agissent non seulement illégalement mais ils créent un danger routier pour les conducteurs ordinaires qui ne savent pas quelles règles suivent les contrevenants handicapés. Les conducteurs de fauteuils roulants, de fauteuils roulants motorisés et de scooters qui ne suivent pas les règles pour piétons s'exposent à des amendes et à d'autres pénalités en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*. Toutes les personnes handicapées qui utilisent ces dispositifs de mobilité pour personnes handicapées doivent avoir le même comportement et suivre les mêmes règles.

Il se peut que certains utilisateurs n'aient pas compris les règles à suivre par le passé tandis que d'autres ont, en toute connaissance de cause, enfreint la loi pour des raisons pratiques. D'autres semblent suivre différentes règles routières à différents moments. Toutefois, nous présentons cette déclaration pour prévenir toute confusion à l'avenir et pour exhorter tout le monde à respecter la loi et à faire preuve de jugement dans la conduite de dispositifs de mobilité nécessaires.

Nous exhortons tous les fournisseurs et utilisateurs de dispositifs de mobilité à se familiariser avec la loi et à la suivre. Nous espérons aussi que la police appliquera les lois de la circulation de façon uniforme pour la protection de tous les membres du public.

Merci de nous avoir permis de porter ce sujet à votre attention.

Rouler au travail : une expérience révélatrice par Nicholas Guitard

Je viens de tirer une leçon précieuse : trois kilomètres plus une heure égalent un monde de compréhension.

À l'occasion de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, mon projet personnel consistait à comprendre les personnes qui dépendent d'un fauteuil roulant pour se déplacer. Je voulais me sensibiliser à leurs difficultés quotidiennes.

D'abord, j'avais besoin d'un fauteuil roulant. Doug Bridgman, conseiller en politiques à la Direction des langues officielles, de l'équité au travail et du SIRH, au Bureau des ressources humaines, était très enthousiaste face à ma prise de conscience sur les problèmes de mobilité. Doug a donc accepté de me prêter son Quickie XTR, un fauteuil en alliage de titane léger, maniable et cher - environ 3 500 \$.

Un dimanche soir, je conduis jusqu'à mon bureau au ministère des Finances pour aller chercher le fauteuil. Je roule dans le couloir jusqu'aux ascenseurs et j'appuie sur le bouton plusieurs fois, mais les ascenseurs ne fonctionnent pas. Comment pourrais-je sortir de l'immeuble? Que ferait Doug?

Je m'assois dans le hall du deuxième étage pour réfléchir. Puis, je me lève simplement, je prends le fauteuil et je descends les escaliers – un luxe que n'a pas Doug.

Lundi matin à 7 h, je m'installe dans le fauteuil en face de ma maison. Je marche habituellement trois kilomètres pour me rendre au travail, ce qui me prend environ 20 minutes. Le parcours est plat, et les trottoirs sont relativement neufs et lisses, mais il y a de légères inclinaisons aux intersections.

Pourrai-je y arriver? Comment me sentirai-je? Je sais que je suis fort et en bonne forme physique, mais pourrai-je rouler de la maison au travail?

Je me rends vite compte que la difficulté est non seulement d'ordre physique, mais aussi mental. Je dois me concentrer.

Par exemple, il est dangereux de traverser aux intersections. Les ingénieurs municipaux devraient s'asseoir dans un fauteuil et essayer de traverser une intersection. Qui a dit que les trottoirs en pierre sont jolis? Ils ne le sont pas quand on roule dessus. Les cafés-terrasses sont formidables sauf lorsqu'il faut les contourner en fauteuil roulant.

Je me suis demandé si Doug s'arrête à tous ces détails ou si ces derniers font partie de sa routine quotidienne? Est-ce que le besoin d'être conscient de mon environnement s'estomperait à mesure que je m'habituerai à ma situation?

Chaque intersection semble différente. Quel parcours serait le plus sécuritaire? Basculerai-je en frappant la bordure qui sépare la rue du trottoir? Je franchis ces petites bordures chaque jour sans même y penser. Tout à coup, la roue avant se coince et je dois utiliser toute ma force pour la soulever et traverser la bordure.

À l'intersection des rues George et York, j'ai besoin d'aide pour franchir l'inclinaison. Je peux utiliser tous mes membres et j'ai beaucoup de dextérité et de force, mais je me suis coincé à cause de la bordure et de la pente raide. Je demande à une jeune femme de m'aider, mais lorsqu'elle essaie de prendre le devant du fauteuil, je lui lance un cri. Si elle prend le fauteuil par l'avant, je risque de basculer vers l'arrière.

J'ai toujours peur de tomber. Qu'arriverait-il si je tombais? Je suis devenu très conscient des risques de blessures à la tête. Je sais que les ingénieurs prévoient une légère pente pour que l'eau de pluie s'écoule des trottoirs, mais je dois compenser pour rouler en ligne droite sur les trottoirs raboteux. Cela me rend la tâche plus difficile.

Chaque matin, j'achète un café et une brioche à la cannelle. Je découvre que l'entrée par où je passe habituellement n'est pas accessible aux fauteuils roulants. Il n'y a pas non plus de panneau indiquant l'entrée accessible la plus proche. Je roule jusqu'à la porte d'en avant, mais je ne trouve pas de bouton pour l'ouvrir. Je demande donc à quelqu'un de m'aider.

J'achète une brioche à la cannelle et je dois demander au serveur de mettre mon café sur la table de service. J'enfonce mon verre de café dans un second contenant, je mets deux couvercles, je le place entre mes genoux et je pars.



Ést-ce mon imagination ou les gens me dévisagent-ils? Lorsque je les regarde, ils détournent le regard. Certains m'évitent. Au début, j'ai de la difficulté à me faire à cette réaction. Je me rends ensuite compte que nous voyons la vie d'un point de vue différent. Peut-être qu'ils se demandent ce que c'est qu'être handicapé.

J'arrive au bureau 50 minutes plus tard, après m'être coincé une fois de plus et avoir surmonté la difficulté moi-même. Mes bras sont fatigués, ce qui n'a rien d'étonnant. J'ai mal aux jambes à force d'être assis dans la même position. En me levant, j'ai l'impression que le sang me monte dans les jambes. Je me sens tituber.

À présent, je regarde le fauteuil de Doug et je songe à quel point ce doit être difficile pour les personnes ayant une déficience physique de vivre dans un environnement qui n'est pas conçu pour elles.

J'ai appris beaucoup de choses pendant mon trajet de près d'une heure : les gens vous aideront si vous leur demandez et l'accessibilité doit être conçue sous un angle différent. Je me sens maintenant plus conscientisé et sensibilisé.

Doug Bridgman, j'ai maintenant un grand respect pour les personnes handicapées. Merci pour votre aide avec mon projet.

Confucius a dit un jour qu'un long voyage commence par le premier pas. Pour nous tous, le voyage commence par la prise de conscience, la sensibilisation et le respect. Nous devons être sensibilisés toute l'année, pas seulement pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

Cas plaidant en faveur de l'accessibilité

La Banque Royale a rapporté en 2001 que les Canadiens handicapés ont accès à un revenu annuel disponible combiné de 25 milliards de dollars, ce qui constitue un groupe au pouvoir d'achat important.

Les personnes handicapées sont souvent accompagnées par des amis, de la famille ou des collègues de travail quand ils font des emplettes, voyagent ou mangent au restaurant. Les établissements les plus accessibles auront un avantage sur leurs concurrents pour attirer ce type de clientèle.

Les bâtiments physiquement accessibles aux personnes ayant une mobilité réduite bénéficient également aux parents avec des poussettes, aux aînés, aux livreurs et beaucoup d'autres.

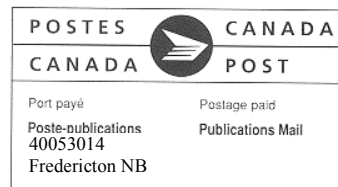
Rappelez-vous d'également inclure l'éclairage et la signalisation appropriés ainsi que des lampes stroboscopiques de secours pour les personnes qui ont une vision partielle, qui sont sourdes ou malentendantes.



« En rendant service aux autres, nous nous rendons service à nous-mêmes. » –*Proverbe chinois*



Conseil du Premier ministre sur la condition des
personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsd@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/0048
Rédacteur : Randy Dickinson
Rédacteur adjoint : Gary Comeau
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Votre nom et votre adresse sont-ils exacts? Si vous devez apporter un changement ou si vous connaissez quelqu'un qui ne figure pas sur notre liste d'envoi mais qui aimerait recevoir *Communiqué*, écrivez-nous, téléphonez-nous ou communiquez avec nous.

Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes handicapées. Ce bulletin est disponible sur cassette, en braille et en anglais. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

La nouvelle édition de 2006 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* sera disponible à l'automne. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : (506) 444-3001 Courriel : pcsd@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.